

Pouvoir économique et influence politique : Frédéric Bohn (1852-1923)

Xavier Daumalin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/8278>

ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2016

Pagination : 53-66

ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Xavier Daumalin, « Pouvoir économique et influence politique : Frédéric Bohn (1852-1923) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 92 | 2016, mis en ligne le 15 décembre 2016, consulté le 08 septembre 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/8278>

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.

© Tous droits réservés

Pouvoir économique et influence politique : Frédéric Bohn (1852-1923)

Xavier Daumalin

- 1 Frédéric Bohn décède le 16 avril 1923, à son domicile marseillais du boulevard Périer. Miné par un cancer, très éprouvé par la mort de son fils Antoine au cours de la première guerre mondiale, ses apparitions au siège de la puissante Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO), cours Pierre Puget, étaient devenues de plus en plus rares. Pressentie depuis plusieurs mois, la nouvelle de son décès provoque une vive émotion dans les milieux économiques et coloniaux où il avait réussi à s'imposer depuis la fin du XIX^e siècle. L'ensemble de la presse libérale, l'Institut colonial, la Société de géographie Marseille, l'Union coloniale française et l'Académie des sciences coloniales regrettent alors la disparition d'une « grande figure du commerce universel »¹, « d'un des hommes les plus utiles à la prospérité nationale »², d'un éminent serviteur de « la plus grande France »³, « d'un créateur »⁴, « d'un véritable chef »⁵ digne successeur des grands « africains » bordelais du XIX^e siècle qu'étaient Emile Maurel et Léon Prom⁶. Pourtant, qui se souvient encore de Frédéric Bohn, de son action économique et de son influence dans la conception ou la mise en œuvre de la politique coloniale française ? Quatre-vingt-dix ans après sa disparition, son nom n'évoque plus rien dans l'imaginaire collectif marseillais, contrairement à d'autres entrepreneurs « coloniaux » tels que Victor Régis, Cyprien Fabre ou Jules Charles-Roux dont le souvenir demeure toujours très présent. On l'aura deviné, cet article vise non seulement à redécouvrir les fondements de la réussite économique de ce négociant oublié par l'histoire, mais aussi à identifier les hommes, les réseaux et les organismes qui l'ont soutenu dans ses multiples initiatives politiques en essayant, autant que possible, de mesurer l'impact et les limites de son influence. Tâche délicate – comment savoir, en effet, lorsque l'on connaît la complexité des relations d'affaires et des mécanismes décisionnels politiques, si telle ou telle intervention a été décisive dans l'adoption de tel ou tel projet ? –, mais facilitée par la consultation des centaines de

lettres qui ont été écrites par Frédéric Bohn entre 1876 et 1923, que ce soit aux autres membres de la CFAO ou au personnel politique de l'époque.

Origines et formation

- 2 Qui est Frédéric Bohn, quelles sont ses origines familiales et quelle formation a-t-il suivi ? Frédéric Bohn est né le 18 janvier 1852 à Alais – Alès depuis 1926 –, dans le Gard, au sein d'une famille aux origines et aux traditions religieuses fort différentes. Rhénan et d'éducation protestante par son père Jean-Charles Bohn⁷, il est aussi Breton et de religion catholique par sa mère Virginie Julie Le Roux⁸ qui a profité d'un des déplacements professionnels de son époux pour le faire secrètement baptiser à la cathédrale Saint-Jean Baptiste d'Alais⁹. Les circonstances de son enfance et de son adolescence sont assez floues. À une date inconnue, Frédéric et sa mère rejoignent Bordeaux où son père dirige depuis quelques années une maison d'import-export spécialisée dans le commerce des arachides avec Saint-Louis du Sénégal. Il y poursuit des études, obtient son baccalauréat, puis se rend à Mayence, chez une tante, pour perfectionner sa pratique de l'allemand. Bilingue, passionné par les auteurs grecs et latins qu'il lit dans le texte, il débarque toutefois à Marseille en 1874 où son père a pu le placer chez une de ses relations d'affaires, C.-A. Verminck, un des entrepreneurs marseillais les plus en vue et les plus controversés – on l'appelle « le crocodile » – du XIX^e siècle. Fils d'un instituteur belge, Charles-Auguste Verminck n'est effectivement pas le premier venu. Après avoir fait ses premières armes à Saint-Louis du Sénégal dans une factorerie du négociant, armateur et huilier marseillais Victor Régis (1844), on le retrouve en Gambie où il fonde un comptoir pour les Bordelais Maurel & Prom, puis à Marseille où, sans renoncer au commerce des arachides, il se lance au début des années 1850 dans l'armement avec Antoine Rouvier¹⁰. Les deux hommes se séparent en 1862 et Verminck fonde alors sa propre maison, tout en ajoutant une nouvelle activité au commerce et au transport des oléagineux : la production d'huile. Lorsqu'en 1874 Frédéric Bohn entre dans l'entreprise, les Établissements Verminck possèdent un réseau de comptoirs et factoreries qui s'étend sans discontinuer du Sénégal à la Guinée, une flotte de voiliers et quatre huileries. La société intégrée contrôle près de 30 % des arrivages d'oléagineux en provenance de l'Ouest africain. Charles-Auguste Verminck est alors le premier négociant marseillais de la côte occidentale d'Afrique, bien loin devant son ancien employeur Victor Régis (10,3 %) et les maisons Spielman & Lallement (8,9 %) ou Spartali & Cie (8,6 %)¹¹.
- 3 Frédéric Bohn lui doit beaucoup : sa formation de négociant, les débuts de son ascension économique et même sa vie familiale, puisque le 3 septembre 1878 il épouse la fille de son patron, Pauline Verminck. En 1876, deux ans seulement après son arrivée à Marseille, il est déjà directeur des Établissements Verminck ; en 1881, on le retrouve administrateur-directeur de la Compagnie du Sénégal et de la côte occidentale d'Afrique (CSCOA), une société anonyme de 15 millions de francs fondée la même année par Verminck, en remplacement des établissements précédents. Frédéric Bohn est alors à la tête de la plus grosse affaire jamais créée à Marseille dans ce type d'activité. Parallèlement à cette ascension économique et sociale rapide, mais finalement assez classique dans une branche nouvelle en pleine expansion, Frédéric Bohn entre en contact avec les principales personnalités qui gravitent autour de Charles-Auguste Verminck : Maurice Rouvier, Léon Gambetta, Étienne Zafiropulo et Georges Zarifi.

Attardons-nous un instant sur la formation de cet entourage. La famille Rouvier est, en quelque sorte, le catalyseur du groupe. Le père d'abord, Antoine Rouvier, avec lequel Verminck a été associé pendant plus de dix ans pour armer des voiliers en direction de l'Ouest africain ; le fils ensuite, Maurice, ancien comptable de la maison Zafiropulo & Zarifi, ancien secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône nommé par Gambetta au lendemain du 4 septembre 1870 et député républicain de Marseille depuis 1871. C'est Rouvier qui introduit Verminck et Bohn auprès de Léon Gambetta, lequel semble ensuite entretenir avec eux des relations assez étroites. Ainsi, le 2 février 1882, alors que Gambetta vient d'obtenir la présidence du conseil et qu'il se rend à Nice, auprès de sa famille, pour prendre un peu de repos, il prend la peine de faire une halte à Marseille où il est solennellement reçu par un groupe d'amis emmenés par Verminck :

M. Léon Gambetta est arrivé hier matin à Marseille par le train rapide de 10 heures 40 venant de Paris [...]. M. Gambetta a serré affectueusement la main de toutes les personnes présentes et s'est dirigé vers la cour de la gare d'arrivée ; un grand nombre d'employés, apprenant qu'il se trouvait là, sont accourus et l'ont salué par des cris de « Vive Gambetta ! » qui ont trouvé un écho parmi les personnes qui stationnaient aux abords de la gare ; il est ensuite monté avec M. Verminck, dans la voiture de ce dernier, et a donné l'ordre de se rendre à l'hôtel d'Orléans, suivi par plusieurs voitures contenant toutes les personnes venues à sa rencontre [...]. Après déjeuner, à 2 heures de l'après-midi, M. Gambetta a profité du beau temps pour faire une promenade accompagné de MM. Arnaud (de l'Ariège), Verminck, Armand, Vitaly et Cartoux. Ils occupaient deux landaus. Ces messieurs se sont rendus au Palais Longchamp, puis au bassin des Anglais où ils ont visité en détail le *Foulha*, un des plus beaux navires de M. Verminck [...]. De là, M. Gambetta et ses amis sont allés faire une promenade au Prado, en passant par le chemin de la Corniche. Après sa promenade en voiture à travers notre ville, M. Gambetta est descendu, à 5 heures, chez M. Verminck dans sa maison cours Pierre Puget, n° 55. Après avoir pris quelques rafraîchissements, M. Gambetta est reparti de nouveau dans la voiture de M. Verminck pour la réserve de Roubion, au chemin de la Corniche, où il a dîné en compagnie de MM. Arnaud, Scheurer-Kestner, Verminck, Armand et Vitaly. La soirée était splendide et, en prenant un café sur la terrasse, l'orateur des gauches s'est extasié sur le spectacle qui se déroulait sous ses yeux¹².

- 4 Cette proximité vaut à la CSCOA – et plus tard à la CFAO – d'être souvent taxée « d'opportuniste » ou de « gambettiste ».
- 5 Le rôle de la maison grecque de Marseille Zafiropulo & Zarifi (Z & Z), approchée, elle aussi, par l'intermédiaire de Maurice Rouvier, est tout aussi décisif, même s'il se situe dans un autre domaine¹³. Z & Z représente le pôle financier et international de l'entourage. La société est implantée à Londres, Tunis, Alexandrie, Constantinople, Odessa et Marseille, dans des activités principalement bancaires et commerciales. Grâce aux succès rencontrés dans le commerce des blés et à la qualité de leur réseau relationnel, les familles Zafiropulo et Zarifi ont en effet réussi à intégrer les milieux financiers internationaux. En 1864-1865, on les retrouve à Londres dans le capital de l'Imperial Mercantile Credit Association – les Zarifi y ont même un siège d'administrateur –, à Marseille où ils participent à la création de la Société marseillaise de crédit (SMC) et surtout à Constantinople où Georges Zarifi préside aux destinées de la Société générale de l'Empire ottoman qui vient d'être constituée. Proche du sultan Abdul Hamid dont il est un des conseillers financiers, Georges Zarifi accorde des avances au gouvernement ottoman et obtient en retour, entre autres privilèges, le contrôle des douanes de certains ports. De façon plus marginale, Z & Z s'intéresse aussi à l'industrie. À Marseille, notamment. Zarifi et Zafiropulo ont ainsi fait construire en

1854 une des principales minoteries de Marseille. Cette incursion dans l'industrie correspond à une stratégie de filière d'intégration verticale destinée à mieux rentabiliser une position commerciale forte dans le commerce des blés. C'est un processus classique que l'on retrouve chez d'autres familles helléniques de Marseille et dans d'autres branches comme l'huilerie. Les Zarifi et les Zafiropulo ont aussi investi dans des branches où leur société n'est pas nécessairement en position de force d'un point de vue commercial, ni même présente : les Raffineries de sucre de Saint-Louis (1867) ; les Tanneries marseillaises (1881) ; la Société nouvelle des huileries et savonneries méridionales (1881). En 1881, lorsque se constitue la Compagnie du Sénégal et de la côte occidentale d'Afrique, Frédéric Bohn – qui n'a pas encore trente ans – peut donc se prévaloir d'avoir déjà réussi un beau parcours professionnel et de disposer de solides appuis économiques et politiques.

Succès économique et notabilité

- 6 Si elle est incontestablement gratifiante, la fréquentation de Charles-Auguste Verminck n'en demeure pas moins éprouvante. Négociant, armateur et industriel à la fois, l'homme est surtout un redoutable spéculateur qui impose à son entreprise – et à son gendre – d'incessantes acrobaties financières. Frédéric Bohn est constamment obligé de jongler entre les besoins de liquidité des comptoirs africains au moment de la traite, les immobilisations destinées à l'approvisionnement des huileries, les remboursements dus aux créanciers de la société et les « coups de bourse » plus ou moins heureux de son beau-père. Ce mode de gestion, où le risque est poussé à l'extrême, ne peut être viable que dans la mesure où la conjoncture économique reste favorable.
- 7 La rupture intervient justement en 1881-1885, en pleine récession des échanges entre Marseille et l'Ouest africain. La concurrence des arachides d'Inde qui arrivent à Marseille par vapeurs via le canal de Suez – certains sont d'ailleurs affrétés par Verminck lui-même... –, confronte Frédéric Bohn à de graves difficultés : mévente des arachides de l'Ouest africain, brutale chute des cours, diminution de plus de 50 % du chiffre d'affaires et endettement croissant de la société (1 million de francs en 1884). Il apparaît surtout que les structures de la CSCOA ne sont plus adaptées aux réalités du marché marseillais. Puisque les arachides d'Inde sont devenues d'un meilleur rapport qualité/prix, la société ne peut plus se permettre de conserver des huileries spécialisées dans la trituration des arachides de l'Ouest africain. Frédéric Bohn propose alors aux actionnaires de revoir complètement l'organisation de l'entreprise :

Après examen approfondi nous sommes arrivés à la certitude qu'il est de l'intérêt [...] de la Compagnie de rétrocéder à M. C.-A. Verminck la propriété de nos deux huileries ainsi que l'exploitation des deux autres, dont nous sommes locataires et de lui rendre en conséquence sa liberté d'industrie¹⁴.
- 8 C'est la fin du modèle de l'intégration verticale. L'entreprise doit recentrer ses activités sur le négoce, ne plus se contenter du seul débouché marseillais devenu trop favorable aux arachides de l'Inde et rechercher de nouveaux marchés dans les ports industriels d'Europe du Nord – Hambourg, Rotterdam, Delft – où la demande en oléagineux de l'Ouest africain reste forte.
- 9 Implicitement, cette « nouvelle donne » au sein de l'entreprise porte en elle les germes d'une rupture entre les deux hommes. Comme il l'écrit lui-même en 1885, Frédéric Bohn en avait assez « d'être constamment entre l'enclume et le marteau »¹⁵. Après plus

de vingt ans de travail en commun, les destins se séparent : Charles-Auguste Verminck reprend sa liberté d'action en récupérant ses huileries et un million de francs ; Frédéric Bohn reste à la tête de la CSCOA, avec l'aide d'un nouveau partenaire : la Société marseillaise de crédit, présidée par Albert Rey. L'attitude du banquier Albert Rey est d'ailleurs surprenante et nécessite quelques éclaircissements. Comment comprendre, en effet, que la SMC – jusque-là étrangère à l'affaire – ait pu prendre le risque d'investir dans une entreprise au bord de la faillite avec une conjoncture économique aussi défavorable ? C'est là que l'on retrouve Maurice Rouvier, ex-ministre du Commerce du gouvernement Ferry¹⁶. Frédéric Bohn le rencontre une première fois le 24 avril 1885, dans les locaux de la CSCOA, pour lui soumettre son projet de restructuration, avant de le proposer aux actionnaires¹⁷. Il le contacte une nouvelle fois le 4 juin 1885 pour qu'il intervienne personnellement auprès d'Albert Rey¹⁸ – les deux hommes ont déjà eu l'occasion de collaborer au cours de la conquête de la Tunisie¹⁹ – alors que plus personne, à Marseille, n'est disposé à investir dans la société. Deux jours plus tard, l'affaire est conclue²⁰ et la SMC apporte son soutien à la CSCOA :

M. Bergasse (vice-président de la SMC) expose au conseil que le comité de direction a consenti à la Compagnie du Sénégal et de la côte occidentale d'Afrique une avance pour quinze mois d'un million de francs garanti solidairement par M. Charles-Auguste Verminck et par une hypothèque de 2^e rang sur les navires de la compagnie. La réalisation proposera la réduction du capital de 15 à 10 millions de francs au moyen de l'abandon par M. Verminck de 10 000 actions de la Compagnie. En échange de la remise de ces titres qui seraient annulés, la Compagnie du Sénégal rétrocéderait à M. Verminck les huileries Corderie et Éléonore et lui paierait un million²¹.

- 10 Maurice Rouvier a-t-il agi uniquement en raison de ses liens d'amitié avec Charles-Auguste Verminck et Frédéric Bohn ? A-t-il cherché à préserver l'existence d'une des plus grandes maisons françaises installées dans l'Ouest africain à un moment où la compétition coloniale commençait à prendre corps ? Voulait-il simplement, et plus prosaïquement, sauvegarder la valeur de ses titres ? Quoi qu'il en soit, Frédéric Bohn a désormais la possibilité de prévaloir ses propres conceptions économiques. D'abord comme administrateur-directeur de la CSCOA et de la société qui lui succède en 1887, la Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO), fondée avec l'appui de la SMC et de Z & Z ; puis comme président de la CFAO de 1911 à 1923. Frédéric Bohn cherche en priorité à renforcer les finances de la société :

Les finances prospères sont la clé de voûte d'une société comme la nôtre dont les capitaux sont dispersés et en grande partie immobilisés pendant de longues périodes [...]. C'est pourquoi je persévérerai à outrance dans le système des réserves et d'amortissement que nous avons si bien inauguré. C'est de là que viendra un jour notre plus grande force, c'est par là que nous pourrons résister aux circonstances du sort, aux jours mauvais qu'il faut prévoir²².

- 11 Faire des réserves à outrance pour pouvoir s'autofinancer et ne plus être à la merci des banquiers... L'expérience des humiliations subies en 1885 lorsqu'il faisait vainement le tour des banques pour essayer de sauver son entreprise a visiblement laissé des traces. Parallèlement, Bohn s'attache à limiter les effets de la spéculation sur les activités de sa société. Plutôt que de continuer à vendre les cargaisons d'arachides en fonction des variations quotidiennes de l'offre et de la demande sur les différents marchés européens, il signe, en 1886, un contrat pluriannuel avec la *Nederlandsche olie fabriek* qui lui garantit l'écoulement de ses oléagineux moyennant une commission modeste, mais fixe, quelles que soient les fluctuations des cours²³. Dans la même logique, il interdit à

ses facteurs de continuer à pratiquer le dangereux système des avances sur récolte. Il préfère restreindre les affaires de la CFAO et lui assurer des gains modestes et sûrs, plutôt que d'engager inconsidérément ses capitaux et risquer de lourdes pertes. Rigueur financière et rigueur commerciale sont désormais les maîtres-mots d'un mode de gouvernance qui ne va pas tarder à devenir une véritable culture d'entreprise. Enfin, puisque les profits sur la vente des oléagineux sont désormais limités, le secteur des marchandises devient *ipso facto* l'objet de toutes les attentions. C'est sur sa capacité à élargir les ventes de marchandises aux Africains que la CFAO entend gagner des parts de marché et développer ses bénéfices. Vendre moins cher, mais davantage :

Il faut trouver les meilleurs fournisseurs n'importe où ! Et s'ils ne sont pas à Marseille, savoir où ils se trouvent soit en France, soit à l'étranger ! Mieux à Marseille c'est possible ; mieux à Manchester aussi, mais Marseille et Manchester ne sont pas toute l'Europe et voilà souvent ce qui est oublié [...]. Le mieux serait que Marseille centralise tous les renseignements de tous les marchés, de tous les fabricants donnant les meilleures conditions, tous les renseignements de tous les points : Marseille, Paris, Liverpool et Manchester. Ces renseignements en main au reçu d'une commande : la faire exécuter et la passer au point qui a le mieux et qui peut faire parvenir l'article en Afrique au meilleur marché [...]. La CFAO doit toujours trouver et n'importe où la quintessence du marché²⁴.

- 12 Quel bilan peut-on dresser des options suivies par Frédéric Bohn ? Sous sa direction, la CFAO connaît indiscutablement une forte croissance. Entre 1887 et 1912, ses fonds propres augmentent de 7 à 18 millions de francs, son chiffre d'affaires de 7 à plus de 50 millions de francs, le taux de rentabilité de l'action passe de 3,5 % à 25 % et le nombre des comptoirs est presque quadruplé (de 46 à 151), tout comme celui des agents européens de la société (296 en 1912). Progressivement, la CFAO est aussi sortie de ses bases géographiques traditionnelles (Sénégal, Guinée, Sierra Leone). Combinant croissance interne et externe – elle a successivement racheté les Etablissements Blanchard (1894), Cyprien Fabre & Cie (1904) et la maison Swanzy (1898) de Londres –, elle s'est implantée au Soudan, en Côte-d'Ivoire, en Gold Coast, au Dahomey et au Nigeria. À la veille de la première guerre mondiale, la CFAO est devenue l'intermédiaire privilégiée des échanges entre la France et l'Ouest africain et Frédéric Bohn son principal porte-parole. Légitimé par son succès, Frédéric Bohn participe aux conseils d'administrations réservés à l'élite du monde des affaires marseillais : la SMC, la succursale marseillaise de la Banque de France, la Caisse d'épargne etc. Progressivement, il intègre aussi les principaux cercles économiques et coloniaux de la ville : membre fondateur de la Société de géographie de Marseille, il en devient vice-président de 1898 à 1923 ; en 1905, il est élu membre de la Chambre de commerce jusqu'en 1910 ; en 1910, il participe à la fondation du Comité de Marseille pour le Maroc ; en 1911, il entre au conseil d'administration de l'École supérieure de commerce et accède à la présidence de l'Institut colonial, une fonction qu'il conserve jusqu'à sa mort. Frédéric Bohn est devenu une personnalité marseillaise de premier plan²⁵.

Un homme d'influence

- 13 Quel usage a-t-il fait de cette réussite économique et de sa notoriété ? A-t-il cherché à peser sur le cours de la vie politique nationale – notamment en matière coloniale – et si oui dans quels domaines, au nom de quels principes, avec l'aide de quels appuis et pour quels résultats ? Notons, tout d'abord, que jusqu'à la fin des années 1880 – à l'image de nombre de négociants marseillais engagés dans l'Ouest africain –, Frédéric Bohn n'est

pas favorable à une extension de la domination coloniale²⁶. C'est un libéral au sens traditionnel du terme (Adam Smith, Jean-Baptiste Say) qui assimile la colonisation aux lourdeurs administratives, aux taxes et aux droits de douane écrasants²⁷. Et à chaque fois que les autorités françaises ou anglaises font mine d'étendre leur contrôle à des territoires encore libres de toute tutelle européenne, il tente aussitôt de s'y opposer en intervenant à deux niveaux : l'opinion marseillaise, par la publication de lettres de protestation dans les principaux journaux locaux (*Gazette du Midi* ; *Petit Marseillais* ; *Sémaphore de Marseille*) ; le pouvoir politique central, avec l'aide de son ami et député Maurice Rouvier. C'est ce qui se produit en 1879-1882, lors du regain de tension entre la France et l'Angleterre à propos du contrôle de l'île de Matacong et des rivières Scarcies ; c'est encore le cas en 1889, lorsque Eugène Étienne, sous-secrétaire d'État aux Colonies du cabinet Tirard, décide de faire des Rivières du Sud une nouvelle colonie française (la Guinée).

- 14 Son troisième conflit avec le pouvoir politique éclate au cours de la décennie suivante. La phase la plus active de l'expansion coloniale dans l'Ouest africain est alors passée – l'AOF est créée en 1895 – et Frédéric Bohn est désormais confronté aux projets économiques des gouvernements successifs de la jeune république. En 1894, le ministre des Colonies Théophile Delcassé, très critique à l'égard des négociants qu'il accuse de piller l'Afrique occidentale, annonce ainsi son intention de promouvoir une politique de concessions pour développer une véritable économie de plantation. Très attaché à la liberté commerciale, Frédéric Bohn cherche alors à contrecarrer les projets du ministre. De quels moyens dispose-t-il ? Il peut tout d'abord compter sur l'influence de sa propre société, et notamment sur Julien Le Cesne, l'homme des ministères de la CFAO ; il peut aussi s'appuyer sur la SMC, son principal actionnaire, et sur la Chambre de commerce de Marseille par l'intermédiaire d'Augustin Ferraud, administrateur de la CFAO et président de l'institution consulaire ; il peut enfin espérer l'aide de l'Union coloniale française (UCF), le groupement des hommes d'affaires coloniaux français fondé l'année précédente à l'initiative des négociants marseillais Théodore et Louis Mante. Maurice Rouvier est en revanche plus ou moins « hors jeu » depuis la levée de son immunité parlementaire dans le cadre de l'affaire de Panama. Dans un premier temps, Frédéric Bohn fait appel à l'UCF : « Je compte surtout sur l'Union coloniale et Chailley-Bert » pour défendre le commerce libre, écrit-il à Julien Le Cesne²⁸. La déception est à la mesure de ses espérances. Non seulement Mercet et Chailley-Bert (respectivement président et secrétaire de l'UCF) ne le soutiennent pas, mais ils appuient les partisans des concessions... Furieux, menaçant même de se retirer de l'UCF, Frédéric Bohn se tourne alors vers Augustin Ferraud. Nouvelle déception. La Chambre de commerce qui, sur le fond, n'est pas vraiment hostile au système des concessions, envoie un rapport au ministre dans lequel elle se contente de réclamer le respect des « droits des indigènes aussi bien que ceux des maisons de commerce ou comptoirs établis sur le territoire de la concession »²⁹. Pour couronner le tout, le 20 août 1894 Delcassé accorde une première concession en Guinée à la Flers Exportation. Bohn tente alors une ultime manœuvre :

Il faut obtenir un pied-à-terre dans la concession avant que le décret soit promulgué en Guinée française car le ministre des Colonies a promis que les situations acquises seraient respectées. Si nous pouvons démontrer que nous possédons une installation quelconque sur le territoire concédé avant que le décret soit notifié à la Côte, cette installation ne pourra nous être contestée³⁰.

- 15 Simple baroud d'honneur : en décembre 1894, le décret est promulgué et la CFAO est contrainte d'abandonner la partie. L'action de lobbying de Frédéric Bohn a une nouvelle fois échoué. Ce troisième échec face au pouvoir politique doit toutefois être relativisé. D'une part, parce que sa résistance opiniâtre, bientôt suivie du départ de Delcassé, a probablement évité que le système des concessions ne soit étendu à l'ensemble de l'AOF. Il n'y aura pas d'autres concessions et c'est le Congo qui héritera du système, avec les abus et les drames que l'on sait depuis les dénonciations d'André Gide³¹. D'autre part, grâce à cette confrontation avec Delcassé, Frédéric Bohn a acquis ses premiers galons de grand défenseur du négoce ouest africain. C'est si vrai qu'en 1898, lorsque se tient à Marseille le congrès national des sociétés de géographie, il ne laisse à personne d'autre que lui le soin d'exposer les grands traits d'un programme économique de grande ampleur englobant toutes les colonies de l'AOF. Au-delà des aspects purement administratifs, de la question du régime douanier³², des inévitables voies de chemins de fer à construire³³ et de l'agriculture³⁴, la question financière apparaît une nouvelle fois au cœur de ses préoccupations. Trois mesures lui semblent particulièrement urgentes : doter l'AOF d'un budget général ; l'autoriser à contracter des emprunts garantis par l'État, comme en Indochine ; fonder une banque coloniale capable d'investir dans toutes les colonies de la Fédération³⁵.
- 16 Dans un premier temps, Frédéric Bohn s'attache à la question de la banque. Il sollicite une nouvelle fois l'aide d'Augustin Ferraud, son seul vrai soutien depuis la « traversée du désert » de Maurice Rouvier. Deux options sont possibles : augmenter les capacités financières de la Banque du Sénégal et lui permettre de s'implanter dans toutes les colonies de l'AOF ; créer un nouvel organisme bancaire. La Banque du Sénégal étant presque exclusivement contrôlée par les négociants bordelais, Frédéric Bohn et les maisons marseillaises sont plutôt favorables à la seconde solution. En février 1900, Augustin Ferraud, président de la Chambre de commerce de Marseille, vice-président de la SMC et de la CFAO, engage donc des discussions pour étudier la possibilité de créer un établissement de deux millions de francs dont 60 % des titres seraient réservés aux Bordelais, 20 % au Comptoir national d'escompte (CNE) et 20 % aux Marseillais. Après d'âpres négociations, un compromis est finalement trouvé (les Bordelais obtiennent 80 % des titres ; les maisons marseillaises – CFAO, Mante & Borelli de Régis aîné, Cyprien Fabre & Cie – et le CNE les 20 % restants³⁶) et, le 29 juin 1901, un décret présidentiel officialise la création de la Banque de l'Afrique occidentale (BAO).
- 17 Reste la question du budget général et celle des emprunts, deux dossiers difficiles à traiter dans la mesure où ils ne peuvent aboutir sans l'approbation du Parlement. L'année 1902 permet justement tous les espoirs : Ernest Roume, marseillais d'origine, est nommé gouverneur général de l'AOF et Maurice Rouvier retrouve le portefeuille des Finances. Les événements se précipitent :
- Rouvier m'a convoqué ce matin (12 septembre 1902) au ministère. J'ai entamé la question, celle des moyens financiers à trouver pour permettre aux colonies de la Côte d'Afrique de s'outiller. Il a saisi de suite. Il a dit qu'il allait réfléchir aux moyens de mettre à la disposition des colonies les fonds nécessaires à leurs travaux publics, à amorcer le crédit qui leur manque encore. J'ai été très étonné. J'ai trouvé un homme qui a pris les devants et qui m'a cité l'exemple de l'Indochine dont le crédit est en partie fait, sinon en entier, par l'État qui garantit la colonie. Il m'a chargé de dire à Roume qu'il serait heureux de s'entretenir avec lui, ce que je vais faire³⁷.

- 18 La CFAO sert d'intermédiaire entre le ministre des Finances et le gouverneur général : le 1^{er} octobre 1902, un décret fonde le budget général de l'AOF. Sur la lancée, Rouvier s'engage auprès de la CFAO à présenter dans les plus brefs délais un projet d'emprunt garanti par l'État³⁸ : en 1903, le Parlement autorise ainsi l'AOF à contracter un emprunt de 65 millions de francs ; en 1906, toujours grâce aux efforts conjoints de Frédéric Bohn, d'Ernest Roume et de Maurice Rouvier nommé, entre-temps, président du conseil, les députés autorisent l'émission d'un nouvel emprunt de 100 millions de francs³⁹. Au total, la collaboration du trio Bohn, Rouvier et Roume permet à l'AOF de recevoir 60 % des sommes empruntées entre 1903 et 1929. Ces fonds sont principalement investis dans des aménagements portuaires (Dakar, Conakry) et dans la construction de chemins de fer (Guinée, Côte-d'Ivoire, Dahomey), conformément au projet qui avait été exposé par Frédéric Bohn lors du congrès national des sociétés de géographie de 1898. Ces chantiers profitent d'ailleurs à plusieurs sociétés marseillaises comme les Grands travaux de Marseille ou la Compagnie française des chemins de fer du Dahomey.
- 19 Est-ce à ce moment-là que Maurice Rouvier lui propose – comme le rapporte la tradition familiale – le ministère des Colonies ? C'est possible. Son refus, qui peut surprendre dans la mesure où ce poste lui aurait permis de faire prévaloir ses conceptions sur l'ensemble des colonies françaises, n'est pas incompréhensible. D'une part, parce que Bohn est profondément attaché à ses affaires ; d'autre part, parce qu'il dispose déjà de la réalité du pouvoir comme l'a montré la résolution de la question du budget et celle des emprunts. C'est aussi ce que révèle clairement cette lettre envoyée par Julien Le Cesne à propos d'un tarif douanier adopté en Guinée et jugé trop protecteur par la CFAO :
- Votre influence est considérable. Un mot de vous et les projets de Roume tombent à l'eau. Rouvier lui a déclaré que, s'il entendait une réclamation quelconque, il remettait toute l'affaire en question⁴⁰.
- 20 Inversement, Frédéric Bohn a souvent soutenu Ernest Roume lorsque celui-ci était menacé par d'autres négociants qui tentaient d'obtenir son remplacement. L'affaire la plus grave éclate en 1904 :
- Roume a surtout été attaqué au Sénégal par l'agent de Maurel & Prom en poste à Saint-Louis, l'illustre Faure. Il m'a expliqué que ce qu'on lui reprochait le plus à Saint-Louis, ce n'était pas tant la décapitation de la ville par le retrait du gouvernement général, que les mesures énergiques prises pour faire cesser le rachat des captifs. Il m'a dit qu'il se passait là des pratiques immondes, une véritable traite des noirs [...]. Des caravanes de deux cents enfants étaient amenées à Saint-Louis. Les filles étaient presque exclusivement utilisées pour la prostitution. Il m'a également parlé des pratiques abominables auxquelles le comme de la gomme donnait lieu sur le fleuve. L'occupation de la rive droite les rend maintenant impossibles et certaines maisons ne lui pardonnent pas de devoir renoncer aujourd'hui à ces razzias. Roume espère qu'il n'aura jamais à divulguer tout ce qu'il sait à cet égard⁴¹.
- 21 Il ne faut certes pas généraliser – l'action de Paul Doumer en Indochine le montre bien –, mais force est de constater que les gouverneurs généraux ne sont pas toujours les *Empereurs sans sceptre*, pour reprendre le titre de l'ouvrage de William B. Cohen, que l'on imagine. Il arrive aussi que les chefs des grandes maisons coloniales influencent dans l'ombre nombre de leurs décisions.
- 22 La disparition de Maurice Rouvier, en 1911, n'affaiblit pas immédiatement l'influence de Frédéric Bohn. La première guerre mondiale lui donne même l'occasion de

collaborer plus étroitement encore avec l'État. En 1917, la guerre sous-marine fait rage et les récoltes d'arachides de l'Ouest africain ne peuvent plus être acheminées dans les huileries françaises. Les stocks s'accumulent, les négociants n'achètent plus et les paysans délaissent les cultures d'exportation. L'ensemble du système économique impérial est paralysé. Sur proposition du gouverneur général Joost Van Vollenhoven, Frédéric Bohn accepte alors ce qui est sans doute la mission la plus officielle, la plus difficile et la plus paradoxale de sa carrière : organiser l'approvisionnement de la France en oléagineux par l'intermédiaire d'un consortium regroupant toutes les maisons de commerce françaises de l'Ouest africain, un consortium travaillant pour le compte du ministère du Ravitaillement, sans concurrence et avec des prix imposés par l'administration avant chaque récolte. Dans l'esprit du gouverneur général, l'intervention de l'État vise aussi, à plus long terme, à fortifier le capitalisme commercial français :

Ma profonde conviction est que la création de ce consortium marque une date mémorable dans l'évolution économique de l'AOF, que l'institution survivra à la guerre, qu'elle sera l'arme souveraine contre la concurrence étrangère qui profitait de nos mésententes⁴².

- 23 En réalité, l'opération est un fiasco – les paysans africains et les négociants ont bien été payés pour leur travail mais, faute de navires, la quasi-totalité de la récolte est restée stockée sur place et les huileries françaises n'ont pas été approvisionnées – et l'État l'interrompt au bout de quelques mois. Dans l'intervalle, Frédéric Bohn et Joost Van Vollenhoven – contraint de démissionner en janvier 1918 – ont été publiquement accusés d'avoir sciemment organisés « le pillage des caisses de l'État » par Blaise Diagne, député du Sénégal⁴³.
- 24 C'est dans cette atmosphère délétère, aggravée par le deuil de son fils Antoine sur le front des Vosges, que Frédéric Bohn se replie sur la gestion de la CFAO et de l'Institut colonial de Marseille. Il emploie les années qui suivent à populariser les colonies et à essayer d'orienter leur évolution économique vers des objectifs jugés réalistes. Loin des cercles parisiens et des banquets coloniaux où l'on continue à prophétiser sur les Eldorado ultramarins, il fonde, au sein de l'Institut colonial de Marseille, un laboratoire scientifique destiné à améliorer la production des principales matières premières qui alimentent l'industrie ; en 1918, il met un terme à la parution de *L'Expansion coloniale*, publication de l'Institut colonial, pour lancer *Les Cahiers coloniaux*, un organe de presse chargé de faire connaître les aspirations des colonies et « les conditions dans lesquelles doivent se poursuivre la mise en valeur de notre empire colonial... »⁴⁴ ; en 1922, alors que les effets de la maladie se font déjà sentir, il accepte encore de présider un des congrès de la seconde exposition coloniale de Marseille – celui de la production coloniale – et supervise l'organisation du stand des colonies de l'AOF. Ce sont les derniers feux d'une carrière entièrement vouée au commerce ouest africain.
- 25 Que retenir du parcours de Frédéric Bohn ? Qu'il s'agit, en premier lieu, de la trajectoire classique d'un entrepreneur qui s'est progressivement imposé dans son domaine – celui du négoce avec l'Ouest africain – et qui, à ce titre, apparaît comme un interlocuteur incontournable ou, tout au moins, de référence. Son succès économique est l'assise de sa légitimité. Mais entre avoir le potentiel d'être influent et être capable de peser réellement sur le cours des événements, il y a un fossé qui ne peut être franchi que par la qualité et la pertinence, dans un contexte donné, des liens personnels de l'entrepreneur. C'est ce que montre la relation entre Frédéric Bohn et Maurice Rouvier. C'est lorsque ce dernier est au sommet de sa carrière comme ministre des Finances ou

président du conseil, que Frédéric Bohn parvient à peser sur les orientations de la politique économique de la III^e République en AOF. La primauté des relations personnelles permet à des entrepreneurs fraîchement sortis du rang de faire prévaloir leurs conceptions malgré la pesanteur des rouages administratifs, l'existence des partis politiques et l'étroitesse des voies d'accès aux organes centraux du pouvoir. Cela donne une image très particulière du fonctionnement des institutions républicaines de l'époque au regard du fait colonial. On a en effet souvent le sentiment que l'adoption des lois et des décrets coloniaux est avant tout le résultat d'un rapport de force permanent – et souvent changeant – entre des lobbies d'affaires adverses qui s'affrontent par députés ou ministres interposés. Une illustration supplémentaire, si besoin était, de la République des hommes d'affaires⁴⁵.

NOTES

1. Allocution de François Fouque, vice-président de l'Institut colonial de Marseille, 8 mai 1923.
2. « Mort de Frédéric Bohn », *Le Petit Marseillais*, 27 avril 1923.
3. « Frédéric Bohn », *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, t. 44, 1922-1923, p. 161.
4. Chailley Joseph, « Frédéric Bohn », *Bulletin de l'Académie des sciences coloniales*, t. 1, 1922-1923, p. 146.
5. *Ibid.*
6. Allocution de Lucien Maurel, vice-président de la section de l'Afrique occidentale de l'Union coloniale, 17 mai 1923.
7. Jean-Charles Bohn est né en 1818 dans le petit village de Marsheim, non loin de Mayence, de Louis Frédéric Bohn – propriétaire de domaines – et de Marie Caroline Louise Caspari. Il meurt à Marseille le 12 mars 1889.
8. Archives nationales, Dossier de Légion d'honneur, réf. 19800035/253/33772.
9. Il a été baptisé le 24 juin 1852. La tradition familiale rapporte que Frédéric Bohn lui-même n'en saura jamais rien.
10. « Charles-Auguste Verminck », *Bulletin de l'Académie des sciences royales d'outre-mer*, t. 2, 1968, p. 228-246.
11. Xavier Daumalin, *Marseille et l'Ouest africain. L'Outre-mer des industriels (1841-1956)*, Marseille, CCIM-P, 1992, p. 94.
12. *Le Petit Marseillais*, 3 février 1882.
13. Les Zafiropulo sont originaires des environs de Ioannina, dans l'Épire. On les retrouve ensuite à Constantinople où Démétrius Zafiropoulo (1790-1864) est spécialisé dans l'importation des châles d'Inde. Son fils Etienne (1817-1894) poursuit un temps cette activité, puis s'oriente dans l'exportation des blés russes de la mer Noire et du Danube entre Odessa et Marseille, un marché en pleine expansion dans la première moitié du XIX^e siècle. Les Zarifi sont originaires de l'île d'Avlonia, en mer de Marmara. Ianko Zarifi pratique le commerce des vins dans le Bosphore depuis Constantinople. Suspectée d'avoir aidé financièrement l'insurrection grecque de 1821-1822 par l'intermédiaire de la Société des Amis, la famille se réfugie un temps à Odessa (1821), puis à Nauplie (1824) où elle acquiert la nationalité grecque. Elle revient à Constantinople vers 1832-1833 où Georges Zarifi (1806-1884), fils de Ianko, est employé dans la maison de commerce des Zafiropulo. En 1837, Georges Zarifi épouse Hélène Zafiropulo, sœur d'Etienne

Zafiropulo, et se trouve associé plus étroitement aux affaires de la société. Les deux familles ouvrent un comptoir à Marseille vers 1842-1843 sous la raison sociale *Zarifi & Zafiropulo*.

14. Arch. CFAO, AGE du 30 juin 1885.
15. Arch. CFAO, Lettre de F. Bohn à J.-B. Amigues, 17 avril 1885.
16. Rouvier a été ministre du Commerce du 14 octobre 1884 au 5 avril 1885.
17. Arch. CFAO, Lettre de F. Bohn à J.-B. Amigues, 25 avril 1885.
18. Arch. CFAO, Lettre de F. Bohn à J.-B. Amigues, 4 juin 1885.
19. Marcel Courdurié et Xavier Daumalin, « Le secret de l'affaire tunisienne ou le rôle des Marseillais dans la conquête de la Tunisie », dans *Histoires d'outre-mer : mélanges en l'honneur de Jean-Louis Miège*, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 1992, p. 285-296.
20. Arch. CFAO, Lettre de F. Bohn à J.-B. Amigues, 6 juin 1885.
21. Arch. SMC, PV CA, 13 juin 1885.
22. Arch. CFAO, Lettre de F. Bohn à H. Maillat, 6 décembre 1893.
23. Arch. CFAO, Lettre de F. Bohn à H. Maillat, 17 décembre 1886.
24. Arch. CFAO, Lettre de H. Maillat à F. Bohn, 27 février 1896.
25. Il est également fait chevalier de la Légion d'honneur en 1892, puis officier en 1908.
26. Laurence Américi et Xavier Daumalin, *Les dynasties marseillaises de la Révolution à nos jours*, Paris, Perrin, 2010, p. 49-53.
27. Sur ces aspects, voir Hubert Bonin, Catherine Hodeir et Jean-François Klein, *L'Esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression et réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire*, Paris, Publications de la SFHOM, 2008.
28. Arch. CFAO, Lettre de F. Bohn à J. Le Cesne, 17 juillet 1894.
29. Arch. CCM, Compte-rendu des travaux sur la situation commerciale et industrielle de la circonscription Marseille, 25 juillet 1894, p. 46.
30. Arch. CFAO, Lettre de F. Bohn à l'agent Pourrière, 14 novembre 1894.
31. André Gide, *Voyage au Congo*, Paris, Gallimard, 1927. Voir aussi Catherine Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1972 (réédité en 2001).
32. Compte tenu de l'enchevêtrement des territoires français, anglais et allemands, il est favorable à l'autonomie douanière des colonies, sans aucune taxe différentielle sur les marchandises étrangères (Frédéric Bohn, « Le développement économique de nos colonies de l'Afrique occidentale », *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, 1898, p. 399-411).
33. Il propose la construction d'un immense réseau ferré qui, à partir du Sénégal, de la Guinée, de la Côte-d'Ivoire et du Dahomey, rejoindrait le Niger, puis l'Algérie, à travers le Sahara.
34. Frédéric Bohn s'oppose au système des plantations exploitées par compagnies concessionnaires.
35. Les statuts de la Banque du Sénégal lui interdisent d'intervenir dans les autres colonies et limitent ses capacités d'émission au triple de son capital social, ce qui l'oblige souvent à suspendre ses opérations d'escompte ou ses remises de mandats.
36. Arch. CFAO, PV CA du 30 novembre 1900.
37. Arch. CFAO, Lettre de J. Le Cesne à F. Bohn, 12 septembre 1902.
38. Arch. CFAO, Lettre de J. Le Cesne à F. Bohn, 24 octobre 1902.
39. Frédéric Bohn, *Projet d'emprunt de 100 millions du gouvernement général de l'AOF*, Marseille, 1906.
40. Arch. CFAO, Lettre de J. Le Cesne à F. Bohn, 15 avril 1905.
41. Arch. CFAO, Lettre de J. Le Cesne à F. Bohn, 19 juillet 1904.
42. « Discours prononcé à Dakar le 7 juin 1917 », *L'Expansion coloniale*, 2^e semestre 1917. Sur ce thème, voir Richard Kuisel, *Le Capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au xx^e siècle*, Paris, Gallimard, 1981, p. 73-116 ; Maurice Lévy-Leboyer et Jean-Claude Casanova, *Entre l'État et le marché. L'économie française des années 1800 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1991, p. 189-412.
43. CAOM, Affaires économiques, rapport au ministre des Colonies, 12 juillet 1917.

44. *Les Cahiers coloniaux*, éditorial du n° 1, juillet 1918.

45. Jean Garrigues, *La République des hommes d'affaires (1870-1900)*, Paris, Aubier, 1997.

RÉSUMÉS

Élément clé de la présence économique marseillaise et française en Afrique de l'Ouest à la charnière des XIX^e et XX^e siècles, Frédéric Bohn, dirigeant de la Compagnie française d'Afrique occidentale (CFAO), reste peu connu. Il n'a pas trouvé sa place auprès d'autres « coloniaux » de Marseille tels que Victor Régis, Alfred Rabaud, Cyprien Fabre ou Jules Charles-Roux. Cet article vise à redécouvrir les fondements de la réussite économique de ce négociant oublié et à identifier les hommes, les réseaux et les organismes qui l'ont soutenu dans ses multiples initiatives politiques en essayant, autant que possible, de mesurer l'impact et les limites de son influence.

Although he was a key figure of Marseille's and France's economic presence in West Africa at the turn of the twentieth century, Frédéric Bohn, the founder of the Compagnie française d'Afrique occidentale (CFAO), is still little known. He never fitted in with the other "colonialists" from Marseille such as Victor Régis, Alfred Rabaud, Cyprien Fabre or Jules Charles-Roux. This article sheds light on the foundations of this forgotten trader's economic success, identifies the people, networks and organisations that supported his many political initiatives, and attempts to measure the impact and limits of his influence.

INDEX

Mots-clés : Afrique de l'Ouest, Marseille, CFAO, oléagineux, Banque de l'Afrique occidentale, emprunts de l'AOF, Consortium des oléagineux, Maurice Rouvier

Keywords : West Africa, Marseille, CFAO, oleaginous plants, Bank of West Africa, FWA loans, Oleaginous Consortium, Maurice Rouvier

AUTEUR

XAVIER DAUMALIN

Xavier Daumalin, professeur d'histoire contemporaine à l'université d'Aix Marseille, membre de l'UMR TELEMME (AMU-CNRS) et spécialiste d'histoire économique. Derniers ouvrages : *Pollutions industrielles et espaces méditerranéens XVIII^e-XXI^e siècle*, Paris, Karthala/MMSH, 2015, en codirection avec Laura Centemeri ; *Le patronat marseillais et la deuxième industrialisation*, Aix-en-Provence, PUP, 2014 ; *La mosaïque des racines. Pouvoirs, cultures et sociétés en France et en Méditerranée XVI^e-XXI^e siècle*, Aix-en-Provence, PUP, 2014, en codirection avec L. Américi, O. Raveux, C. Regnard et I. Renaudet.